

15ème législature

Question N° : 12616	De M. Xavier Breton (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >égalité des sexes et parité	Tête d'analyse >Chômage chez les femmes de plus de 45 ans	Analyse > Chômage chez les femmes de plus de 45 ans.
Question publiée au JO le : 02/10/2018 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11238		

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le chômage chez les femmes de plus de 45 ans, dont le taux de réinsertion est plus faible que pour les autres tranches d'âge et que chez les hommes. Le fait d'être une femme constitue déjà généralement un frein pour retrouver un emploi, puisque fin novembre 2017, 2,88 millions de femmes étaient inscrites à Pôle emploi, toutes catégories confondues, soit 166 000 de plus que les hommes. L'âge constitue un autre frein de taille, alors même que de nombreuses études ont démontré que la parité et l'équilibre générationnel étaient sources de meilleure rentabilité pour les entreprises. Les femmes qui pâtissent du cumul de ces deux éléments ont en général dépassé la cinquantaine et ont atteint un niveau universitaire bac +2. Parmi elles, une femme sur trois a deux personnes ou plus à charge. Certaines associations, encore trop rares, accompagnent les femmes au chômage pour les aider à se réinsérer ou pour lancer leur propre projet entrepreneurial. L'aide fournie est gratuite, et le maillage territorial, encore en phase d'extension, vise tous les bassins d'emploi. Il lui demande ce qui pourrait être prévu pour généraliser ce type d'initiatives afin de mieux accompagner les femmes dans leur recherche d'emploi.

Texte de la réponse

Selon les chiffres de l'INSEE, la part de l'emploi non salarié reste plus faible chez les femmes (8,6 %) que chez les hommes (14,5 %) en 2017. La part des créateurs âgés de plus de 45 ans augmente : près de 33 % de la cohorte des créateurs 2010 ont plus de 45 ans (cette part s'élève à 8,2 % pour les femmes), ce taux progresse à 35,2 % pour la cohorte 2014 (8,5 % pour les femmes). Par ailleurs, 39,9 % des créations d'entreprises individuelles sont le fait des femmes en 2017. En outre, les hommes sont 1,6 fois plus susceptibles d'obtenir des financements à la création de leur entreprise ; les femmes rencontrent davantage de difficultés à obtenir des financements pour développer leur activité. Face à ces constats, le fonds de cohésion sociale (FCS) financé par l'Etat garantit des prêts pour les publics éloignés de l'emploi qui créent ou reprennent une entreprise dont une majorité de femmes, ainsi, 52 % des bénéficiaires des garanties du FCS en 2017 sont des femmes, soit plus de 11 700 garanties accordées en 2017. En particulier, au sein du FCS, le Fonds de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et l'insertion (FGIF) est un outil spécifiquement dédié à l'entrepreneuriat féminin : il permet de garantir des prêts bancaires et des microcrédits destinés à la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes. En 2017, les 2 000 garanties FGIF octroyées ont permis de garantir 72 millions d'euros de prêts bancaires. Enfin, il y a lieu de noter que l'Agence France Entrepreneur a créé un site entièrement dédié à l'entrepreneuriat féminin « ellesentreprennent.fr » pour développer l'information et la communication sur l'entrepreneuriat auprès des femmes.



Le gouvernement a renforcé son soutien à FORCE FEMMES au niveau national comme au niveau régional. En effet, cette association nationale et ses antennes locales œuvrent en effet à offrir une réponse adaptée aux femmes de plus de 45 ans dans une démarche d'insertion professionnelle. Leurs actions portent sur l'insertion par l'emploi ou la création d'entreprises/activités. Le soutien accru de 2018 permet un maillage renforcé sur les territoires. Par ailleurs, Brigitte Grésy, secrétaire Générale du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) a été chargée d'une mission gouvernementale pour étudier précisément la situation des femmes seniors sur le marché du travail, en analysant l'impact des politiques publiques menées en faveur de cette population. Le CSEP est également chargé dans ce cadre de proposer des actions permettant d'améliorer les politiques publiques en la matière. Le rapport est attendu pour janvier 2019.